

Bureau Veritas Exploitation SAS

SAINT HERBLAIN
4 rue Duguay Trouin
44800 SAINT-HERBLAIN France
Téléphone : 02 40 92 06 89
Mail : louis.vieille@bureauveritas.com

A l'attention de TOTALENERGIES MARKETING SERVICES

TOTALENERGIES MARKETING SERVICES
RUE BAUCHE THIRAUD - ROCADE SUD
CODO ROCADE SUD
44400 REZE

Rapport mis à disposition sur le site BVLink
<https://bvlink.bureauveritas.com/>

RAPPORT DIT "QUADRIENNAL" DE VERIFICATION PERIODIQUE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES



Intervention du 29/05/2024 (0.5 jour)

Coordonnées du site : NF042579
Nom du site : RELAIS REZE
Latitude : 47.1638
Longitude : -1.5447



Lieu d'intervention : 10361799
RUE DE LA BAUCHE THIRAUD
CODO ROCADE SUD ROCADE SUD
44400 REZE

Numéro d'affaire : 8769714
Référence du rapport : 8769714/332.5.1.R
Rédigé le : 29/05/2024
Par : Louis VIEILLE
Ce document a été validé par son auteur

Activité de l'établissement : STATION SERVICE

Date de la précédente vérification : 29/06/2023

Accréditation Cofrac n° 3-1335,inspection

Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

La vérification relative aux ERP 5ème catégorie, traitée dans le paragraphe "Vérification relative aux établissements recevant du public de 5ème catégorie " n'est pas couverte par l'accréditation

Préambule.....	4
Rappel des obligations de l'employeur.....	4
Actions à mener.....	4
Liste récapitulative des observations issues de la vérification.....	5
O : TOTAL 42579 (Rezé / Total Access).....	5
Informations générales.....	8
Présence des rapports des précédentes vérifications dans le dossier technique du client.....	8
Personne chargée de la surveillance de l'installation.....	8
Installations vérifiées.....	8
Elements de l'installation non vérifiables.....	8
Modifications apportées aux installations.....	10
Vérification relative à la protection des travailleurs.....	11
Information documentaire.....	11
Textes de référence.....	11
Modalités de vérification.....	11
Registre de sécurité.....	12
Condition de mise hors tension.....	12
Eclairage de sécurité.....	13
O : TOTAL 42579 (Rezé / Total Access).....	13
Classement des locaux et emplacements en fonction des influences externes.....	14
O : TOTAL 42579 (Rezé / Total Access).....	14
Caractéristiques des installations électriques vérifiées.....	16
Abréviations, sigles et repères utilisés dans les tableaux de relevés.....	16
Installations Basse et Très Basse Tension.....	17
O : TOTAL 42579 (Rezé / Total Access).....	17
Origine de la source d'alimentation Basse Tension.....	17
Sources Basse et Très Basse Tension.....	17
Circuits Basse et Très Basse Tension.....	17
Constitution du circuit de protection.....	17
Liste des schémas caractérisant les installations Basse Tension (hors armoires et coffrets).....	17
Coffrets et armoires électriques Basse Tension.....	18
Résultats des mesures et essais.....	24
Conditions de mesure.....	24
Abréviations, sigles et mesures utilisés dans les tableaux de mesure.....	24
Appareils de mesure utilisés.....	25
Prises de terre.....	25
Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT.....	25
Continuité de mise à la terre et isolement des récepteurs électriques.....	26
Continuité des circuits de protection entre les niveaux de distribution.....	30
Avis sur articles.....	31
Synoptique de l'installation électrique Basse Tension.....	36

Information complémentaire à l'attention du client.....	37
VERIFICATION RELATIVE AUX ETABLISSEMENTS DE 5ème CATEGORIE.....	38
.....	39
OBSERVATIONS RELATIVES AUX ERP5.....	39
Informations générales.....	40
Textes de référence.....	40
Modalités de vérification.....	40
Registre de sécurité.....	40
Classement de l'établissement.....	40
Effectif maximum du public admissible.....	40
Description sommaire de l'établissement.....	40
Historique des principales modifications.....	40
Installations de sécurité.....	41
ECLAIRAGE DE SECURITE.....	41
O : TOTAL 42579 (Rezé / Total Access).....	41
Circuits de sécurité autres que l'éclairage.....	41
Avis sur articles (ERP5).....	42

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos installations électriques telles que décrites ci-après.

Ce rapport mentionne les constatations effectuées par le vérificateur, à l'aide des moyens mis à sa disposition ; il localise les points pour lesquels les installations s'écartent des prescriptions réglementaires et propose des modifications à effectuer pour y remédier.

Rappel des obligations de l'employeur

L'employeur doit désigner une personne compétente connaissant bien les installations pour accompagner l'intervenant Bureau Veritas pour lui présenter l'ensemble de l'installation et les locaux à risques particuliers. L'employeur conserve la direction et la responsabilité des installations, des équipements et des appareils sur lesquels Bureau Veritas est appelé à intervenir.

Les informations établies sous la responsabilité de l'employeur, exigées par la réglementation et mentionnées dans le rapport, doivent être fournies afin d'assurer le bon déroulement des vérifications.

L'employeur doit :

- garantir la réalisation complète de la vérification en toute sécurité ;
- mettre en œuvre les procédures amenant le vérificateur à pouvoir effectuer ou à faire effectuer les mises hors tension de l'installation de manière à procéder aux essais de mesurage ;
- donner les moyens d'accès à tous les récepteurs sans risque éventuel de chute.

Lorsque la totalité ou une partie d'installation n'a pas pu être vérifiée (impossibilité de coupure, absence des agents du distributeur au rendez-vous demandé, absence de documents,...) le vérificateur en précise la raison dans le rapport. Notamment l'exécution de certaines vérifications sur les installations du domaine de la haute tension nécessite la mise hors tension de l'installation sous la responsabilité de l'employeur.

Un complément de vérification pourra, alors être effectué à la demande de l'employeur au titre d'une mission complémentaire.

Actions à mener

Le cas échéant l'employeur doit remédier aux écarts constatés lors de la vérification et mentionnés dans le présent rapport.

L'employeur doit tenir à jour **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification. La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes			
Critères			
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des coupures réalisées	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des points vérifiés			
✓ 100 % des locaux vérifiés			

Le pictogramme est une aide appréciable à la consultation mais ne peut se substituer à une lecture attentive et détaillée du rapport afin de vérifier la cohérence des informations relevées et prendre connaissance des écarts émis.

Liste récapitulative
des observations issues de la
vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | RELAIS REZE

O : TOTAL 42579 (Rezé / Total Access)

Installations Basse et Très Basse Tension

STATION TOTAL REZE

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

Evacuation (balisage)

Eclairage de securite : 1 Remettre en état de fonctionnement l'éclairage de sécurité
caracteristiques situé dans la réserve.

Code Obs. : SC/280422/092214/0 Date de 1^{er} signalement : 28/04/2022 Art. Réf. : CDT R.4226-13 Arrêté A.14/12/2011 art 11



STATION TOTAL REZE

↳ BOUTIQUE

↳ SANITAIRES + LOCAUX TECHNIQUE

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

Prises de courant

Recepteurs / points 2 Réaliser la continuité de la liaison au conducteur de
lumineux / prises de protection sur les prises dans les Sanitaires Homme et
courant femme.

Code Obs. : LV/290524/170128/0 Date de 1^{er} signalement : 29/05/2024 NOUVEAU Art. Réf. : CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.3



Sèche mains

Recepteurs / points 3 Réaliser la continuité de la liaison au conducteur de
lumineux / prises de protection (valeur maximale de 2 ohms).
courant

Code Obs. : LV/290623/143834/0 Date de 1^{er} signalement : 29/06/2023 Art. Réf. : CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.3



STATION TOTAL REZE

↳ BOUTIQUE

↳ VESTIAIRES + TGBT

Liste récapitulative des observations issues de la vérification



Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

TGBT : BAIE TECHNIQUE

Dispositifs bt **4** **Remplacer le dispositif de protection par un modèle assurant le pouvoir de coupure.**

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :
SC/280422/093740/1 28/04/2022 CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.430-533

TGBT : GENERAL LUMIERE

Dispositifs bt **5** **Remplacer le dispositif de protection par un modèle assurant le pouvoir de coupure.**

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :
SC/280422/093740/2 28/04/2022 CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.430-533

TGBT : GENERAL PC

Dispositifs bt **6** **Remplacer le dispositif de protection par un modèle assurant le pouvoir de coupure.**

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :
SC/280422/093740/3 28/04/2022 CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.430-533

TGBT : GROUPE ELECTROGENE

Dispositifs bt **7** **Remplacer le dispositif de protection par un modèle assurant le pouvoir de coupure.**

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :
SC/280422/093740/4 28/04/2022 CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.430-533

STATION TOTAL REZE

↳ BOUTIQUE

↳ BUREAU

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

Locaux et recepteurs electriques **8** **Reposer le couvercle de la goulotte situé sous le bureau.**

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :
SC/290421/090030/0 29/04/2021 CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.530



STATION TOTAL REZE

↳ BAIE TECHNIQUE

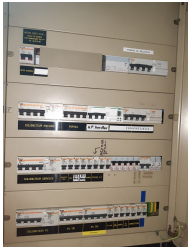
Liste récapitulative
des observations issues de la
vérification

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

ARMOIRE BAIE TECHNIQUE

Coffrets et armoires 9 Compléter l'identification des départs ou installer un schéma d'installation.

Code Obs. : SC/250620/110955/0 Date de 1^{er} signalement : 25/06/2020 Art. Réf. : CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.1



STATION TOTAL REZE

↳ EXTERIEUR

↳ AIRE DE LAVAGE

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

Locaux et recepteurs 10 Fixer l'appareil d'éclairage .
electriques

Code Obs. : LV/290524/170317/0 Date de 1^{er} signalement : 29/05/2024 NOUVEAU Art. Réf. : CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.559



Nota : Les différentes préconisations formulées ci-dessus permettent de répondre aux exigences du(des) texte(s) de référence. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que ces préconisations n'intègrent pas les conditions d'exploitation. Il appartient donc au chef d'établissement d'établir la pertinence de la solution proposée vis-à-vis des contraintes d'exploitation.

Présence des rapports des précédentes vérifications dans le dossier technique du client

Rapport de la précédente vérification périodique	: Présent
Ref ou N° du rapport	: 8769714/332.4.1.P
Rapport de la précédente vérification initiale ou de la précédente première vérification périodique menée comme une initiale	: Absent
Rapport détaillé(dit quadriennal)datant de moins de quatre ans	: Présent
Ref ou N° du rapport	: 8769714/332.1.1.R

Pour rappel : Le rapport de vérification initiale de l'installation ou éventuellement un rapport de première vérification périodique menée comme une initiale ou un rapport périodique dit « quadriennal » et, le cas échéant, le rapport périodique de l'année antérieure, sont indispensables à la réalisation de la vérification périodique annuelle, ils sont à fournir par l'employeur tel que défini par l'arrêté du 26/12/2011.

Si l'un de ces rapports est absent, l'étendue de la vérification est limitée et peut conduire à des conclusions erronées.

Dans un tel cas et conformément à l'arrêté du 26/12/2011, la vérification périodique aurait dû être effectuée comme une vérification initiale afin d'établir la conformité de l'installation. Le cas échéant, Bureau Veritas est à la disposition de l'employeur afin de mettre en œuvre cette vérification.

Personne chargée de la surveillance de l'installation

Mme. Iker, RESPONSABLE

Installations vérifiées

Installations vérifiées : Ensemble des installations accessibles et présentées

Nota : Conformément à l'arrêté du 26/12/2011, le chef d'établissement doit préalablement, à toute intervention ultérieure, faire procéder à la vérification de la mise à la terre des appareils d'éclairages fixes qui n'ont pas fait l'objet de la présente vérification.

Nota : La continuité des conducteurs de protection est réalisée au minimum sur 100% des récepteurs, 33% des appareils d'éclairage fixes, 50% des prises de courant accessibles dans les bureaux et 100% des prises de courant dans les autres locaux.

Origine de l'installation vérifiée : Local comptage Basse Tension

Nota : Toute éventuelle inexactitude ou omission constatée dans le rapport (désignation, caractéristiques techniques, etc) doit être signalée à BUREAU VERITAS.

Elements de l'installation non vérifiables

O : TOTAL 42579>Rezé > Total Access

STATION TOTAL REZE > EXTERIEUR > INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Voir remarque client

STATION TOTAL REZE > EXTERIEUR > AIRE DE DISTRIBUTION

RÉCEPTEURS : *Projecteur*

Hors de portée (>3m)

STATION TOTAL REZE > EXTERIEUR > ILOT GPL

RÉCEPTEURS : *AE fluo étanche*

Masse inaccessible sans démontage du capot de protection

STATION TOTAL REZE > EXTERIEUR > AIRE DE LAVAGE

RÉCEPTEURS : *Points lumineux*

Hors de portée (>3m)

STATION TOTAL REZE > EXTERIEUR > AIRE DE LAVAGE

RÉCEPTEURS : *AE fluo étanche*

Masse inaccessible sans démontage du capot de protection

STATION TOTAL REZE > EXTERIEUR > AIRE DE DISTRIBUTION

RÉCEPTEURS : *Eclairages auvent*

Hors de portée (>3m)

STATION TOTAL REZE > BOUTIQUE > SURFACE DE VENTE

RÉCEPTEURS : *AE Comptoirs*

Masse inaccessible

STATION TOTAL REZE > EXTERIEUR > AIRE DE DISTRIBUTION

RÉCEPTEURS : *Bandeau auvent*

Hors de portée (>3m)

STATION TOTAL REZE > EXTERIEUR > AIRE DE DISTRIBUTION

RÉCEPTEURS : *Bandeau boutique*

Hors de portée (>3m)

STATION TOTAL REZE > EXTERIEUR > AIRE DE DISTRIBUTION

RÉCEPTEURS : *Points lumineux*

Hors de portée (>3m)

STATION TOTAL REZE > BAIE TECHNIQUE

RÉCEPTEURS : *Projecteur led*

Masse inaccessible sans démontage du capot de protection

STATION TOTAL REZE > BOUTIQUE > SURFACE DE VENTE

RÉCEPTEURS : *SPOTS*

Hors de portée (>3m)

STATION TOTAL REZE > BOUTIQUE > SURFACE DE VENTE

RÉCEPTEURS : *Points lumineux*

Hors de portée (>3m)

STATION TOTAL REZE > BAIE TECHNIQUE

Informations générales

RÉCEPTEURS : *Points lumineux*

Hors de portée (>3m)

STATION TOTAL REZE > EXTERIEUR > INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

ARMOIRE : ARMOIRE SOLARISATION

Voir remarque client

STATION TOTAL REZE > BOUTIQUE > VESTIAIRES + TGBT : TGBT

DISPOSITIF BT : BAC REFRIGERANTS CENTRAUX

Disjoncteur condamné

Modifications apportées aux installations

Aucune modification d'installation ou de structure ne nous a été signalée depuis notre précédente vérification.

Vérification relative à la protection des travailleurs

La vérification a pour objectif de signaler les points de non-conformité des installations électriques par rapport aux textes de référence définis ci-dessous. Cependant la conformité des matériels marqués CE n'est pas remise en cause. Notre vérification se limite à leur adaptation aux conditions d'utilisation et à leur état apparent.

Information documentaire

Les informations documentaires sont nécessaires à la réalisation de la vérification, elles sont à fournir par l'employeur tel que défini par l'arrêté du 26/12/2011.

En l'absence d'éléments d'information Bureau Veritas peut être amené à réaliser des mesures compensatoires ou à établir des hypothèses, la vérification peut alors conduire à des conclusions excessives. Bureau Veritas est à la disposition de l'employeur afin d'établir ou compléter ces documents dans le cadre de mission complémentaire.

Présence des documents dans le dossier technique du client		Avis
Dossier Technique		
1- Plan des locaux, avec indication des locaux à risques particuliers d'influences externes, notamment risque d'incendie et risque d'explosion**		Absent
2a - Plan de masse à l'échelle des installations avec implantation des prises de terre		Absent
2b - Plan de masse à l'échelle d'implantation des canalisations électriques enterrées		Absent
3 - Cahier des prescriptions techniques ayant permis la réalisation des installations		Absent
4 - Schémas unifilaires des installations électriques (tableaux électriques)		Incomplet
5 - Carnets de câbles		Absent
6 - Notes de calcul pour le dimensionnement des canalisations et des dispositifs de protection		Absent
9- Effectif maximal des différents locaux, dont la connaissance est nécessaire pour l'éclairage de sécurité		Absent
10 - Copie des attestations de conformité en application du décret n° 72-1120 du 14/12/72 (CONSUEL)		Absent
DRPE		
Plan de zonage DRPE	Référence :	Non Présenté
ERP : Rapport de vérification réglementaire après travaux (RVRAT) des installations électriques		
Document RVRAT	Référence :	Absent

**Si un DRPE existe s'y reporter,

La numérotation des points du dossier technique est celle de l'annexe III de l'arrêté du 26/12/2011. Les point 7 et 8 de l'annexe III sont traités dans les chapitres « Précédents rapports » et « DRPE » du présent rapport.

Textes de référence

"CODE DU TRAVAIL Articles R.4215-3 à R.4215-17, R.4226-5 à R.4226-13 et leurs arrêtés pris pour application, normes applicables"

O : TOTAL 42579

Arrêtés :

- Arrêté du 20/12/2011 : Appareils amovibles
- Arrêté du 14/12/2011 : Eclairage de sécurité

Normes :

- NF C 15-100 : installation électrique à basse tension

Modalités de vérification

Vérification relative à la protection des travailleurs

Nous avons été accompagnés partiellement par :

Mme. Iker, RESPONSABLE

A l'issue de notre vérification, nous avons fait part de nos observations à :

Mme. Iker, RESPONSABLE

Registre de sécurité

Visé à l'issue de la vérification

Condition de mise hors tension

En Basse Tension :

Du fait des impératifs d'exploitation du client, celui-ci ne nous a permis d'effectuer la mise hors tension que sur une partie des installations en basse tension. De ce fait, les dispositifs différentiels résiduels ont été testés partiellement. Nous vous rappelons que ces vérifications visant à assurer la sécurité des personnes sont obligatoires. Nous sommes à votre disposition pour définir, selon les termes du contrat, les modalités d'un complément de vérification.

Dans le cadre des vérifications et conformément aux prescriptions de l'arrêté du 26/12/2011, Bureau Veritas doit réaliser des coupures sur les installations électriques BT et le cas échéant HT.

L'objectif des coupures est de vérifier, de façon exhaustive, la protection des personnes contre les risques de chocs électriques.

Pour information, les coupures sont nécessaires pour vérifier :

- o le fonctionnement des dispositifs différentiels résiduels BT,
- o le fonctionnement des éclairages de sécurité,
- o les caractéristiques et l'état de certains équipements BT et HT accessibles qu'après coupure,
- o le fonctionnement des coupures d'urgence s'il y a doute sur les circuits concernés,
- o les dispositifs d'inter-verrouillages HT et le cas échéant BT,
- o le cas échéant, l'isolement des circuit BT.

Si, par suite de votre refus ou d'une impossibilité technique, les coupures totales n'ont pas été réalisées alors, l'étendue de la vérification de Bureau Veritas est limitée et peut conduire à des conclusions erronées.

Bureau Veritas est à la disposition de l'employeur afin de réaliser ces coupures dans le cadre d'une mission complémentaire.

O : TOTAL 42579 (Rezé / Total Access)

Localisation	Effectif maximal	Fonction	Type d'éclairage de sécurité	Cde de mise au repos	Présence coffret anti-panique	Type Luminaire	Type canalisation (1)	N° d'obs (*)
STATION TOTAL REZE	Supérieur ou égal à 15	Evacuation (balisage)	Bloc autonome	Oui	Sans objet	Diode électroluminescente - Incandescence	C2	1

(1): CR1 : Résistant au feu, C1 : Non propagateur de l'incendie, C2 : Non propagateur de la flamme.

Classement des locaux et emplacements en fonction des influences externes

O : TOTAL 42579 (Rezé / Total Access)

Nous avons retenu des hypothèses de classement en fonction des renseignements qui nous ont été communiqués et à partir desquelles notre visite a été effectuée. Sauf avis contraire du chef d'établissement, ces hypothèses de classement sont considérées comm

Il n'a pas été porté à notre connaissance l'existence de zones à risque d'explosion

Type de locaux	AE	AD	AG	IP Mini (2)	IK Mini (2)	BE	Autres (3)	Adaptation Matériels et Canalisations (1)	N° d'obs (*)
Bureaux	1	1	1	20	02	1	AF 1	B	
Toilettes (cabinets)	1	1	1	20	02	1	AF 1	B	
Lieux d'aisance	1	1	1	20	02	1	AF 1	B	
Local de service électrique basse tension	1	1	2	20	07	1	AF 1	B	
Locaux de vente (centre commercial, magasins)	1	1	3	20	08	1	AF 1	B	
Cuisines < 20 kW	1	1	1	20	02	1	AF 1	B	
Réserves d'approche (magasins)	1	1	3	20	08	1	AF 1	B	
Aires de lavage (h > 0,90m)	4	5	2	55	07	1	AF 1	B	
Aires de distribution de carburants liquides à l'extérieur	1	4	2	24	07	1	AF 1	B	
Auvents	1	4	2	24	07	1	AF 1	B	
Facade extérieure de bâtiment	2	4	1	34	02	1	AF 1	B	
Salle d'eau, locaux contenant une baignoire ou une douche (volume 2)	1	4	1	24	02	1	AF 1	B	
Salle d'eau, locaux contenant une baignoire ou une douche (volume 3)	1	2	1	21	02	1	AF 1	B	
Salles de WC à cuvettes (à l'anglaise)	1	2	2	21	07	1	AF 1	B	

(1) M : (Mauvais) Indique une incompatibilité du matériel ou des canalisations par rapport aux conditions d'influences externes

B : (Bon) Indique que le matériel et les canalisations sont adaptés aux conditions d'influences externes.

(2) IP : Indice de protection

IK : Indice de choc mécanique

(3) Dans le cas où des codifications ne seraient pas indiquées dans le tableau ci-dessous, se reporter à la partie 512 de la norme NFC 15-100.

PRESENCE DE CORPS SOLIDES		PRESENCE D'EAU		CHOCS MECANQUES	
AE1	Négligeable	AD1	Négligeable	AG1	Faibles
AE2	Petits objets >=2,5 mm	AD2	Gouttes	AG2	Moyens
AE3	Très petits objets (1 à 2,5 mm)	AD3	Aspersion	AG3	Importants
AE4	Poussières	AD4	Projection	AG4	Très importants
COMPETENCE DES PERSONNES		MATIERES TRAITEES OU ENTREPOSEES			
BA1	Ordinaire	BE1	Négligeables		
BA2	Enfants	BE2	Risques d'incendie		

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright BUREAU VERITAS

page 14/42

rapport n° : 8769714/332.5.1.R

en date du 29/05/2024

Classement des locaux et emplacements en fonction des influences externes

BA3	Handicapés	BE3	Risques d'explosion
BA4	Personnes averties	BE4	Risques de contamination
BA5	Personnes qualifiées		
CORROSION		VIBRATIONS	
AF1	Négligeable	AH1	Faible
AF2	Atmosphérique	AH2	Moyennes
AF3	Intermittente ou accidentelle	AH3	Importantes
AF4	Permanente		

Lors de notre vérification, nous avons constaté la présence d'emplacements ou de locaux potentiellement à risque d'explosion. Vous êtes dans l'obligation de réaliser la mission d'évaluation du risque ATEX suivant l'article R. 4227-50 du code du travail et aux prescriptions de l'arrêté du 08/07/2003 relatif à la protection des travailleurs susceptibles d'être exposés à une atmosphère explosive. Bureau Veritas est à votre disposition pour vous aider à réaliser cette évaluation. La vérification des installations électriques de ces locaux ou emplacements est réalisée visuellement, aucune mesure électrique n'a été réalisée dans ces locaux ou emplacements.

Désignation des locaux susceptibles de présenter un risque d'explosion :

Caractéristiques des installations électriques vérifiées

Abréviations, sigles et repères utilisés dans les tableaux de relevés

IK Max: Intensité de court-circuit maximum PdC: Pouvoir de coupure

TYPE DES UNITES FONCTIONNELLES HT

Type	Disjoncteur	Disjoncteur débrochable	Disjoncteur double sectionnement	Disjoncteur simple sectionnement	Disjoncteur débrochable simple sectionnement	Sectionneur	Interrupteur-sectionneur	Combiné interrupteur-fusibles	Interrupteur-fusibles associés
Repère	D	DB	DdS	DsS	DBsS	S	IS	CIF	IF
Type	Sectionneur-fusibles	Fusible	Contacteur-fusibles	Contacteur	Transformateur de puissance intégré HT/BT	Comptage	Transformateur de potentiel (TP)	Transformateur de courant (TC)	
Repère	SF	F	CtF	Ct	TR	CPT	TP	TC	

PROTECTION DES CIRCUITS HT

Type	Fusible	Maximum de courant phase	Maximum de courant terre (homopolaire)	Directionnel de courant phase	Directionnel de courant homopolaire	Surcharge par images thermiques	Surcharge par sondes thermiques	Surcharge par Thermostat	Maximum de tension résiduelle
Repère	Fu	50-51	50N-50G 51N-51G	67	67N	49	49T	26	59N
Type	Détection gaz, pression	Différentielle							
Repère	63	87							

TYPE DE LIAISONS HT

Type	Jeu de barres	Liaison jeu de barre par double dérivation	Liaison jeu de barre par coupure d'artère	Liaison jeu de barre par simple dérivation	Liaison transformateur	Liaison unité fonctionnelle	Liaison récepteur
Repère	JB	JBDD	JBCA	JBSD	LT	LUF	LR

MODES DE POSE DES CANALISATIONS EN HT

Nature	Conduits, goulottes fermées, caniveaux ouverts, alvéoles, blocs manufacturés	Chemins de câbles, tablettes, corbeaux, échelles à câbles, gouttières, goulottes ouvertes	Caniveaux fermés	Lignes aériennes	Canalisations enterrées
PVC	1	2	3	5	6
PR / EPR	10	20	30	50	60
Papier imprégné	31	32	33	35	36
PE	41	42	43	44	45
Conducteur nu	-	-	-	55	-

PROTECTION DES CANALISATIONS BT

DISPOSITIF DE PROTECTION	FUSIBLES			DISCONTACTEURS			DISJONCTEURS											
Type	Rechargeable	calibré ordinaire	Cartouche HPC	Magnétique	Thermique	Magnéto-thermique	Usage général	Disj. moteur	Courbe de déclenchement								Disj. de branchement	Indéterminé
									L	U	B	C	D	MA	K	Z		
Repère	FR	F	gl, gF, gG, aM, AD	Rm	Rt	Rmt	UG	DM	L	U	B	C	D	MA	K	Z	BR	Ind

*COMMANDE ET SECTIONNEMENT DES CANALISATIONS BT

DISPOSITIF	INTERRUPTEUR	INTERRUPTEUR DIFFERENTIEL	SECTIONNEUR	CONTACTEUR
Repère	I	ID	S	Ct

TYPE DE CABLES ET MODES DE POSE DES CANALISATIONS EN BT

	Conduits, moulures, gaines, goulottes, plinthes	Fixation aux parois, chemins de câbles, tablettes	Caniveaux	Sur isolateurs	Lignes aériennes	Canalisations enterrées
Caoutchouc PVC	1	2	3	4	5	6
PR / PRC	10	20	30	40	50	60
Résistant au feu	21	22	23	24	25	26
Isolant minéral	11	12	13	14	15	16

CI : Câblage interne d'une armoire ou d'un coffret électrique.

CIS : Câblage interne d'une armoire ou d'un coffret électrique secouru par une alimentation auxiliaire.

RES : Réserve (circuit non câblé).

Installations Basse et Très Basse Tension

O : TOTAL 42579 (Rezé / Total Access)

Origine de la source d'alimentation Basse Tension

Réseau public de distribution Basse Tension : 400V, 160A, Branchement BT à puissance surveillée

Alimentation En souterrain

Groupe électrogène

Sources Basse et Très Basse Tension

EMPLACEMENT ET DESIGNATION DU LOCAL :
STATION TOTAL REZE > EXTERIEUR

Identification et caractéristiques principales des sources BT	Protections particulières	Circuits secondaires	N° d'obs. (*)
Alternateur "Groupe électrogène" (Source de secours) renault/PERKINS N°481636 60 kVA			

Circuits Basse et Très Basse Tension

Installation(s) concernée(s)	Désignation ou nature de la source	Domaine de tension (1)	Tension (V) Nature du courant (2)	Schéma de mise à la terre (3)	N° d'obs (*)
O : TOTAL 42579					
Ensemble de l'installation - Réseau normale	Réseau BT	BT	400V CA	TT	
Ensemble de l'installation - Réseau secours	groupe électrogène	BT	400V CA	TNS	

(1) **TBTS : Très Basse Tension de Sécurité, TBTP : Très Basse Tension de Protection, TBTF : Très Basse Tension Fonctionnelle,**
TBT : U <= 50V en CA, U <= 120V en CC,

BT : 50 < U 1000V en courant alternatif et 120 < U 1500V en courant continu.

(2) **CA : Courant Alternatif CC : Courant Continu.**

(3) **TT : Neutre direct à la terre TN (TNC/TNS), TNC ou TNS : Mise au neutre des masses IT : Neutre isolé ou impédant.**

Constitution du circuit de protection

Le circuit est constitué par des Le circuit de protection est constitué par des conducteurs de protection incorporés aux canalisations dans toute l'installation.

Présence de liaisons équipotentielles :

Sans Objet

Liste des schémas caractérisant les installations Basse Tension (hors armoires et coffrets)

Aucun schéma présenté

Installations Basse et Très Basse Tension

Coffrets et armoires électriques Basse Tension

Nota : Les caractéristiques des dispositifs différentiels sont indiquées dans le chapitre « *Résultat des mesures et essais* »

Emplacement et désignation du circuit (Nombre)	Commande / Sectionnement / Protection surintensités							Commentaires	N° d'obs (*)
	Type et calibre (A) (4)	Nb pôles coupés / protégés	PdC (kA) (3)	Nbr, sections, nature et fonction des conducteurs (mm²) (1)	Nature / Mode de pose	K (2)	A calibrer à (A)		
O : TOTAL 42579									
STATION TOTAL REZE > BAIE TECHNIQUE									
ARMOIRE BAIE TECHNIQUE : Ik3max = 5.0 kA									9
..INTER GENERAL(1)	I 32	4 / 0		Cu , 3N	CI				
..POMPE DE RELEVAGE(1)	C 25	4 / 4	10	4 , Cu , 3NT	10				
..DISJONCTEUR MACHINE(1)	D 20	4 / 4	6	2,5 , Cu , 3NT	10				
..PORTAIL MOTORISE(1)	D 15	4 / 4	6	2,5 , Cu , 3NT	10				
..HP KARCHER(1)	D 25	4 / 4	6	4 , Cu , 3NT	10				
..COMPRESSEUR(1)	C 16	4 / 4	10	2,5 , Cu , 3NT	10				
..DISJONCTEUR SERVICE(1)	D 15	4 / 4	6	2,5 , Cu , 3NT	10				
..CHAUFFE EAU(1)	U 15	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
..VMC(1)	U 15	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
..ECLAIRAGE RESERVE(1)	U 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
..ECLAIRAGE LAVAGE(1)	U 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
..TRANSFO(1)	U 5	2 / 1	6	Cu , 1N	CI				
..PRISES BT(2)	U 20	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
..NON REPERE(4)	C 16	2 / 1	4,5	2,5 , Cu , 1NT	10				
..NON REPERER(1)	C 2	2 / 1	4,5	1,5 , Cu , 1NT	10				
..PROJECTEUR EXT(2)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
..DISJONCTEUR PC(1)	U 20	4 / 4	8	2,5 , Cu , 3NT	10				
..PC TRI(1)	D 15	4 / 4	6	2,5 , Cu , 3NT	10				
..PC TRI(1)	C 20	4 / 4	5	2,5 , Cu , 3NT	10				
..PC 220V(1)	U 15	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
..ECLAIRAGE DOUCHE(1)	U 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
..CUISINETTE(1)	U 20	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
..PC 220V(1)	U 15	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
..CONVECTEURS(2)	U 15	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
..POMPE WC(1)	U 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
STATION TOTAL REZE > BOUTIQUE > SANITAIRES + LOCAUX TECHNIQUE									
TD CROISSANTERIE + TLS :									

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright BUREAU VERITAS

page 18/42

rapport n° : 8769714/332.5.1.R

en date du 29/05/2024

Installations Basse et Très Basse Tension

Emplacement et désignation du circuit (Nombre)	Commande / Sectionnement / Protection surintensités							Commentaires	N° d'obs (*)
	Type et calibre (A) (4)	Nb pôles coupés / protégés	PdC (kA) (3)	Nbr, sections, nature et fonction des conducteurs (mm²) (1)	Nature / Mode de pose	K (2)	A calibrer à (A)		
Ik3max = 5.0 kA									
..INTER GENERAL(1)	I 63	4 / 0		Cu , 3N	CI				
..GENERAL CROISSANTERIE(1)	C 32	4 / 4	10	Cu , 3N	CI				
...PANINI /MACHINE A CAFE/ECL CROISSANTERIE(1)	C 16	4 / 3	6	2,5 , Cu , 3NT	10				
...FOUR(1)	C 16	4 / 3	6	2,5 , Cu , 3NT	10				
...MEUBLE FROID 1 ET 2/ PC FRIGO CAISSE(1)	C 16	4 / 3	6	2,5 , Cu , 3NT	10				
...2 PC CAISSE ARRIERE(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...FRIGO BOISSON(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...MEUBLE FROID ARRIERE CAISSE(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...PC CAISSE N3(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...PC CAISSE(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...PC ECRAN TV(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...ECL MEUBLE CAISSE(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
...PC FRIGO LOCAL PREPA(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...PC FRIGO LOCAL PREPA(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
..CHAMBRE FROIDE LOCAL PREPA(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
..MACHINE A CAFE 1(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
..MACHINE A CAFE 2(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
..PC ECRAN ESCALE DES AROMES(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
..PC BOXE WIFI(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
..TLS PC MONITEUR(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...TLS CA1(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
...TLS CA2(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
..TLS AMONT(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
..TLS AVAL(1)	ID 25	2 / 0		Cu , 1N	CI				
...DEPARTS TLS(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
STATION TOTAL REZE > BOUTIQUE > VESTIAIRES + TGBT									
TGBT : Ik3max = 10.0 kA	Nom : SCHEMA TGBT Indice : B Date : 21/01/2009								
..INTER GENERAL(1)	I 160	4 / 0		Cu , 3N	CI				
..CLIMATISEUR SANITAIRES(1)	U 10	2 / 2	8	1,5 , Cu , 1NT	10				
..CLIMATISEUR BUREAU(1)	D 16	2 / 2	10	2,5 , Cu , 1NT	10				
..CLIMATISEUR BOUTIQUE(1)	D 32	2 / 2	10	2,5 , Cu , 1NT	10				

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright BUREAU VERITAS

page 19/42

rapport n° : 8769714/332.5.1.R

en date du 29/05/2024

Installations Basse et Très Basse Tension

Emplacement et désignation du circuit (Nombre)	Commande / Sectionnement / Protection surintensités							Commentaires	N° d'obs (*)
	Type et calibre (A) (4)	Nb pôles coupés / protégés	PdC (kA) (3)	Nbr, sections, nature et fonction des conducteurs (mm²) (1)	Nature / Mode de pose	K (2)	A calibrer à (A)		
..CLIMATISEUR CAISSE(1)	D 16	2 / 2	10	2,5 , Cu , 1NT	10				
..GENERAL SECOURS(1)	I 100	4 / 0		Cu , 3NT	10				
...ASPIRATEUR 1(1)	D 16	4 / 4	10	2,5 , Cu , 3NT	10				
...ASPIRATEUR 2(1)	D 16	4 / 4	10	2,5 , Cu , 3NT	10				
...BAIE TECHNIQUE(1)	D 32	4 / 4	6	6 , Cu , 3N	10				4
...LAVAGE(1)	D 40	4 / 4	10	6 , Cu , 3NT	10				
....TL6(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
....SEPARATEUR(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
..GENERAL LUMIERE(1)	U 32	4 / 4	8	Cu , 3N	Cl				5
...STORES(1)	U 15	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...CANOPY 2 - 3 - 4(3)	U 15	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...CHAUFFE EAU(2)	U 15	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...ECLAIRAGE WC H(1)	U 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
...ECLAIRAGE APPLIQUE WC. H(1)	U 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
...ECLAIRAGE WC F(1)	U 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
...ECLAIRAGE APPLIQUE WC F(1)	U 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
...ECLAIRAGE RESERVE BUREAU(2)	U 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
...ECLAIRAGE BOUTIQUE(2)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
...DETECTEUR DE FUITES(1)	U 10	2P / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
...ALARME INCENDIE(1)	U 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
...ALARME VOL(1)	U 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
...ECL PRESENTOIRES MURAUX(1)	U 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
...PROJECTEUR SUR AUVENT(1)	D 16	4 / 4	10	2,5 , Cu , 3NT	60				
...ECL FACADE SORTIE(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
...ECL FACADE ARRIERE(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
...ECL FACADE LAVAGE(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
..GENERAL PC(1)	U 20	4 / 4	8	Cu , 3N	Cl				6
...PC EXTERIEUR(1)	U 15	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...PC SANITAIRE HOMMES(1)	U 15	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...CONVECTEUR VESTIAIRE(1)	U 15	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...PC BOUTIQUE(1)	U 15	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...PC LOCAL TECHNIQUE(1)	U 15	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...PC RESERVE(1)	U 15	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright BUREAU VERITAS

page 20/42

rapport n° : 8769714/332.5.1.R

en date du 29/05/2024

Installations Basse et Très Basse Tension

Emplacement et désignation du circuit (Nombre)	Commande / Sectionnement / Protection surintensités							Commentaires	N° d'obs (*)
	Type et calibre (A) (4)	Nb pôles coupés / protégés	PdC (kA) (3)	Nbr, sections, nature et fonction des conducteurs (mm²) (1)	Nature / Mode de pose	K (2)	A calibrer à (A)		
...PC MACHINE A CAFE(2)	U 32	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...PC MACHINE A CAFE(2)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...PC BUREAU(1)	U 15	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...PC TELECOM(1)	U 15	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...ECLAIRAGE BANDEAU(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
...ECLAIRAGE SAS(1)	U 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
...ECLAIRAGE PORCHE(1)	U 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
..GPL(1)	C 32	4 / 4	10	6 , Cu , 3NT	10				
..TABLEAU CROISSANTERIE(1)	C 40	4 / 4	10	6 , Cu , 3NT	10				
..CONSOLE TELEJAUGEAGE(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	60				
..SONETTE(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
..BAIE WAN(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
..AU GPL(1)	C 3	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
..TRANSFO 24V(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
..VITRINE BOISSONS(1)	C 20	4 / 4	10	2,5 , Cu , 3NT	10				
..BAC REFRIGERANTS CENTRAUX(1)	C 16	4 / 4	10	2,5 , Cu , 3NT	10			Non vérifiable : Disjoncteur condamné	
..CHAMBRE FROIDE(1)	C 16	4 / 4	10	2,5 , Cu , 3NT	10				
..PRIMAIRE ONDULEUR(1)	C 25	2 / 1	6	6 , Cu , 1NT	10				
..SECONDAIRE ONDULEUR(1)	C 20	2 / 1	6	6 , Cu , 1NT	10				
...LIBRE(2)	C 10	2 / 1	6	Cu , 1NT	10				
...LIBRE(2)	C 16	2 / 1	6	Cu , 1NT	10				
...PC CAISSE(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...AUTOMATE(1)	C 6	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
...BORNE PL + ADBLUE(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...PC CAISSE ONDULEE(2)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
..GENERAL DIVERS(1)	C 40	4 / 4	10	Cu , 3N	Cl				
...VMC(1)	U 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
...SECHES MAINS H/F(4)	U 15	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...RIDEAUX METALLIQUES(1)	U 15	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...PROJECTEUR(1)	U 15	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...PROJECTEUR SORTIE(1)	U 15	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...PC RESERVE(1)	U 15	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...AEROCOM(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu	10				

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright BUREAU VERITAS

page 21/42

rapport n° : 8769714/332.5.1.R

en date du 29/05/2024

Installations Basse et Très Basse Tension

Emplacement et désignation du circuit (Nombre)	Commande / Sectionnement / Protection surintensités							Commentaires	N° d'obs (*)
	Type et calibre (A) (4)	Nb pôles coupés / protégés	PdC (kA) (3)	Nbr, sections, nature et fonction des conducteurs (mm²) (1)	Nature / Mode de pose	K (2)	A calibrer à (A)		
				, 1NT					
...LIBRE(1)	U 15	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...GROUPE ELECTROGENE(1)	C 10	4 / 3	6	1,5 , Cu , 3NT	10				7
...PC BUREAU(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...LIBRE(1)	D 16	4 / 4	10	Cu , 3NT	10				
...DISPONIBLE(1)	U 10	2 / 1	4,5	Cu , 1NT	10				
..GENERAL ECLAIRAGE(1)	D 32	4 / 4	10	Cu , 3N	CI				
...CANDELABRE ENTREE(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	60				
...CANDELABRE PK(1)	U 15	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	60				
...ECL AUVENT NUIT(1)	U 15	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...BANDEAU AUVENT(2)	U 15	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...BANDEAU BOUTIQUE(1)	U 15	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...ECL AUVENT JOUR(1)	U 15	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...NON REPERE(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
...ECL LAVAGE(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
...TOTEM(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	60				
..GENERAL PC SECOURU(1)	U 38	4 / 4	10	Cu , 3N	CI				
...PC TELECOM(1)	U 15	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...LIBRE/DISPO(5)	U 15	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...PC CHAMBRE FROIDE(1)	U 15	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
...PUPITRE BUREAU(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
...ALIM TRANSFO GACHE(1)	U 15	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	10				
..GENERAL FORCE(1)	D 25	4 / 4	10	Cu , 3N	CI				
...ENSEIGNE LAVAGE(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
...VOLUCOMPTEUR DAC 3/4(1)	D 10	4 / 4	10	1,5 , Cu , 3NT	60				
...VOLUCOMPTEUR PL(1)	D 10	4 / 4	10	1,5 , Cu , 3NT	60				
...VOLUCOMPTEUR DAC 1/2(1)	D 10	4 / 4	10	1,5 , Cu , 3NT	60				
...VOLUCOMPTEUR DAC 5/6(1)	D 10	4 / 4	10	1,5 , Cu , 3NT	60				
...TPI 1/2(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	60				
...TPI 3/4(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	60				
TD POMPES : Ik3max = 10.0 kA									
..GENERAL(1)	C 25	2 / 2	10	Cu , 1N	CI				
..COMMANDE(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu	10				

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright BUREAU VERITAS

page 22/42

rapport n° : 8769714/332.5.1.R

en date du 29/05/2024

Installations Basse et Très Basse Tension

Emplacement et désignation du circuit (Nombre)	Commande / Sectionnement / Protection surintensités							Commentaires	N° d'obs (*)
	Type et calibre (A) (4)	Nb pôles coupés / protégés	PdC (kA) (3)	Nbr, sections, nature et fonction des conducteurs (mm²) (1)	Nature / Mode de pose	K (2)	A calibrer à (A)		
				, 1NT					
..CALCUL 1(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
..CHAUFF 1(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
..CALCUL 2(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
..CHAUFF 2(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
..POMPE(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
..BAC TAMPON(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
..AD 12 13 CALCUL(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
..AD 12 13 CHAUFF(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	10				
<u>STATION TOTAL REZE > EXTERIEUR</u>									
COMPTAGE : Ik3max = 20.0 kA									
.Disjoncteur de branchement(1)	UG 160/240	4 / 4	25	70 , Cu , 3N	60				
<u>STATION TOTAL REZE > EXTERIEUR > ILOT GPL</u>									
ARMOIRE GPL : Ik3max = 5.0 kA									
<u>STATION TOTAL REZE > EXTERIEUR > INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE</u>									
ARMOIRE SOLARISATION :									

(1) : En l'absence d'indication, la nature de l'âme des conducteurs est du cuivre (Al : aluminium , Cu:cuivre).

(2) : En l'absence d'indication, le coefficient global de correction « K » est pris égal à 0,8.

(3) : « f » signale que le pouvoir de coupure du disjoncteur a été obtenu par filiation.

(4) : Le premier chiffre est le seuil de réglage de la protection surcharge, l'éventuel second chiffre est le seuil de réglage de la protection maximale contre les courts-circuits.

Conditions de mesure

MESURES D'ISOLEMENT

Les mesures d'isolement par rapport à la terre sont effectuées sous 500 V continu sur les canalisations en aval des DDR défectueux ou sur les canalisations pour lesquelles il a été constaté une absence de DDR nécessaire pour la protection des personnes (contacts indirects), sur les matériels amovibles hors tension, ou sur les récepteurs dont la liaison à la terre a été jugée défectueuse. La valeur est considérée comme satisfaisante si elle est supérieure à 0,5 M.ohms.

VERIFICATION DE LA CONTINUITE DES CONDUCTEURS DE PROTECTIONS ET DES LIAISONS EQUIPOTENTIELLES

Pour toutes les vérifications périodiques et lors des visites initiales sur des installations en schéma TT ou en présence d'une note de calcul pour les schémas TN ou IT, la vérification de continuité des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un ohmmètre. Elle est correcte si la valeur mesurée de la résistance est inférieure à 2 Ohms.

VÉRIFICATION DE LA RÉSISTANCE DES CONDUCTEURS DE PROTECTION

Lors des visites initiales en schéma TN et IT, la vérification de la résistance des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un milliohmètre en cas d'absence de note de calcul ou de protections assurées par des dispositifs différentiels résiduels. Elle est correcte si la valeur mesurée satisfait aux prescriptions des tableaux du guide UTE C 15-105 § D6.1

ESSAIS DE DECLENCHEMENT DES DISPOSITIFS DIFFERENTIELS RESIDUELS

La valeur du seuil de déclenchement est correcte si elle est comprise entre $0,5 \Delta n$ et Δn . (Δn : sensibilité du dispositif différentiel). Les essais sont réalisés entre une phase et la terre. En cas de manque de sélectivité, les essais sont réalisés entre le neutre ou une phase amont et une autre phase en aval. En l'absence de testeur de calibre adapté et avec l'autorisation du client, les dispositifs différentiels de sensibilité supérieure à 1A peuvent être testés à la valeur 1A. L'application de cette procédure est signalée par un * dans le tableau « Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT ».

MESURE DES IMPEDANCES DE BOUCLE (protection "contacts indirects")

Cette mesure est effectuée si nécessaire à l'aide d'un milliohmètre de boucle. Le dispositif de protection est correct, si son temps de coupure pour le courant de défaut déterminé, satisfait aux prescriptions du guide UTE C 15-105.

MESURE DE RÉSISTANCE DE PRISE DE TERRE

Cette mesure est effectuée en choisissant suivant l'installation, l'une des méthodes ci-après :

- En régime TT : Mesure de boucle. Le résultat est satisfaisant si la résistance mesurée $R \leq \frac{UL}{\Delta n}$

(UL : tension limite conventionnelle ; n : sensibilité du différentiel principal). Cette méthode donne un résultat par excès.

- En régime IT, TN, et avant mise sous tension : Mesure à l'aide d'un telluromètre. Le résultat de la mesure est satisfaisant s'il est inférieur ou égal aux seuils fixés par les réglementations en vigueur suivant l'utilisation de la prise de terre (NF C 15-100, NF C 13-100, NF C 13-200, etc.)

MESURE DU SOL ANTISTATIQUE

La mesure est réalisée à l'aide d'un mégohmmètre entre la barrette de liaison équipotentielle du local et le sol par l'intermédiaire d'un trépied métallique tel que défini au titre 6 de la NF C 15-100.

Cinq mesures sont effectuées dans les quatre angles et au centre du local. La valeur la plus élevée des moyennes des mesures réalisées est retenue et considérée comme satisfaisante si elle est inférieure à 25 M. ohms.

Abréviations, sigles et mesures utilisés dans les tableaux de mesure

PRISE DE TERRE

Nature de la prise de terre	Ceinturage à fond de fouille	Ensemble de prises de terre interconnectées	Piquet de terre	Nature indéterminée
Repère	FF	EI	PT	IND

Méthode de mesure	Par résistance de boucle	Par telluromètre
Repère	RB	T

Code mesure	Barrette ouverte	Barrette fermée	Ensemble interconnecté
Repère	A	B	C

RECEPTEURS ELECTRIQUES :

PC (Vérif. / acc.) : Prise de courant (vérifiée / accessible)

AE (Vérif. / Exist.) : Appareil d'éclairage (Vérifié / existant)

Résultats des mesures et essais

Appareils de mesure utilisés

Mesure de la résistance de prises de terre : **SEFRAM MW9660**

Mesure de l'isolement : **Sans objet**

Vérification de la continuité et de la résistance des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielle : **Wheel-E**

Test de déclenchement des dispositifs différentiels : **SEFRAM MW9660**

Mesure des impédances de boucle : **Sans Objet**

Essais de fonctionnement des contrôleurs permanents d'isolement : **Sans Objet**

Prises de terre

Emplacement et désignation	Résistance de prise de terre				Commentaires	N° d'obs (*)
	Nature prise de terre (1)	Méthode de mesure (1)	Valeur mesurée (Ohms)	Code mesure (1)		
O : TOTAL 42579(Rezé / Total Access)						
STATION TOTAL REZE						
Terre des masses BT (RA : schéma TTN/ITN, TTS/ITS)	NC	RB	3	B		

(1) Consulter la liste des abréviations

Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
O : TOTAL 42579(Rezé / Total Access)					
STATION TOTAL REZE > BAIE TECHNIQUE					
ARMOIRE BAIE TECHNIQUE					
POMPE DE RELEVAGE	300		1		
DISJONCTEUR MACHINE	300		1		
HP KARCHER	30		1		
COMPRESSEUR	300		1		
DISJONCTEUR SERVICE	300		1		
DISJONCTEUR PC	30		1		
STATION TOTAL REZE > BOUTIQUE > SANITAIRES + LOCAUX TECHNIQUE					
TD CROISSANTERIE + TLS					
GENERAL CROISSANTERIE	30		1		
CHAMBRE FROIDE LOCAL PREPA	30		1		
MACHINE A CAFE 1	30		1		
MACHINE A CAFE 2	30		1		
PC ECRAN ESCALE DES AROMES	30		1		
PC BOXE WIFI	30		1		
TLS PC MONITEUR	30		1		
TLS AMONT	30		1		
TLS AVAL	30		1		
STATION TOTAL REZE > BOUTIQUE > VESTIAIRES + TGBT					
TGBT					
CLIMATISEUR SANITAIRES	300		1		

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright BUREAU VERITAS

page 25/42

rapport n° : 8769714/332.5.1.R

en date du 29/05/2024

Résultats des mesures et essais

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
ASPIRATEUR 1	30		1		
ASPIRATEUR 2	30		1		
BAIE TECHNIQUE	300		1		4
LAVAGE	30		1		
GENERAL LUMIERE	300		1		5
GENERAL PC	30		1		6
GPL	300		1		
CONSOLE TELEJAUGEAGE	30		1		
SONETTE	30		1		
BAIE WAN	30		1		
VITRINE BOISSONS	30		1		
BAC REFRIGERANTS CENTRAUX	30				
CHAMBRE FROIDE	300		1		
PRIMAIRE ONDULEUR	30		1		
SECONDAIRE ONDULEUR	30		1		
GENERAL DIVERS	30		1		
PC BUREAU	30		1		
LIBRE	300		1		
DISPONIBLE	300		1		
GENERAL ECLAIRAGE	300		1		
TOTEM	30		1		
GENERAL PC SECOURU	30		1		
GENERAL FORCE	300		1		
TD POMPES					
GENERAL	300				
<u>STATION TOTAL REZE > EXTERIEUR</u>					
COMPTAGE					
Disjoncteur de branchement	1000	60			

(1) La valeur 0 indique que le dispositif différentiel n'a pas fonctionné, ou pas correctement.
 La valeur 1 indique que le dispositif différentiel a fonctionné correctement
 L'absence de valeur indique que le dispositif différentiel n'a pas été testé

Continuité de mise à la terre et isolement des récepteurs électriques

RECEPTEURS		Protection	Nombre						Continuité du conducteur de protection (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif./ acces.	A.E. Vérif./ exist (2)	Appareil amovible	Autres Récept	Machine	Eclairage sécurité				
O : TOTAL 42579(Rezé / Total Access)												
<u>STATION TOTAL REZE > BOUTIQUE > SANITAIRES + LOCAUX TECHNIQUE</u>												
Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'évacuation								1			Classe II	
Hublot				9/9 (2020)								
Points lumineux				10/10 (2020)								

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Résultats des mesures et essais

RECEPTEURS		Protection	Nombre						Continuité du conducteur de protection (1)	Isolement (MΩ)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif./ acces.	A.E. Vérif./ exist (2)	Appareil amovible	Autres Récept	Machine	Eclairage sécurité				
Climatiseur						2						
Prises de courant			13/13									2
Routeur					2							
Switch					2							
Tour ordinateur					1							
Onduleur						1						
Sèche mains						4						3
STATION TOTAL REZE > BOUTIQUE > CUISINE + RESERVE												
AE LED étanche				5							Classe III (TBTS/TBTP)	
Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'évacuation								1			Classe II	
Chambre froide						2						
Armoire congélateur						2						
Prises de courant			2/2									
Vitrine réfrigérée						1						
STATION TOTAL REZE > BOUTIQUE > RESERVE												
AE LED étanche				2							Classe III (TBTS/TBTP)	
Refrigérateur						1						
STATION TOTAL REZE > BOUTIQUE > VESTIAIRES + TGBT												
Panneau LED				1							Classe III (TBTS/TBTP)	
Micro-onde						10						
Prises de courant			4/4									
Chauffe eau électrique						1						
AE Réglette				1							Classe II	
Onduleur						1						
VEEDER ROOT						1						

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright BUREAU VERITAS

page 27/42

rapport n° : 8769714/332.5.1.R

en date du 29/05/2024

Résultats des mesures et essais

RECEPTEURS		Protection	Nombre						Continuité du conducteur de protection (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif./ acces.	A.E. Vérif./ exist (2)	Appareil amovible	Autres Récept	Machine	Eclairage sécurité				
STATION TOTAL REZE > BOUTIQUE > BUREAU												8
Imprimante					1							
Ensemble informatique					1							
Points lumineux				1/1 (2020)								
Prises de courant			15/15									
Climatiseur						1						
STATION TOTAL REZE > BOUTIQUE > SURFACE DE VENTE												
SPOTS				0/18							Non vérifiable : Hors de portée (>3m)	
Points lumineux				0/22							Non vérifiable : Hors de portée (>3m)	
AE rayoon				4/4 (2020)								
Vitrine réfrigérée						5						
Machine à café						1						
Micro-onde						1						
Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'évacuation								1			Classe II	
Ecran					1							
Caisse					3							
TPE					3							
Imprimante ticket					3							
Rideaux électrique						1						
AE Comptoirs				0/3							Non vérifiable : Masse inaccessible	
Comptoir réfrigéré						1						
Mini vitrine réfrigéré à boisson						1						
Four						1						
Appareil à hot dog						1						
Meuble réfrigérateur						1						

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Résultats des mesures et essais

RECEPTEURS		Protection	Nombre						Continuité du conducteur de protection (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif./ acces.	A.E. Vérif./ exist (2)	Appareil amovible	Autres Récept	Machine	Eclairage sécurité				
STATION TOTAL REZE > BAIE TECHNIQUE												
Compresseur						1						
Rideau électrique						1						
Nettoyeur HP						1						
Prises de courant			1/1									
Automate						1						
Prises de courant			1/1									
Projecteur led				0/5							Non vérifiable : Masse inaccessible sans démontage du capot de protection	
Points lumineux				0/2							Non vérifiable : Hors de portée (>3m)	
STATION TOTAL REZE > EXTERIEUR > ILOT GPL												
Pompe						1						
Pompe stockage						1						
AE fluo étanche				0/1							Non vérifiable : Masse inaccessible sans démontage du capot de protection	
STATION TOTAL REZE > EXTERIEUR > AIRE DE LAVAGE												10
Portique						1						
Aspirateur						2						
Points lumineux				0/2							Non vérifiable : Hors de portée (>3m)	
Candélabre				1/1 (2020)								
Automate						2						
AE fluo étanche				0/1							Non vérifiable : Masse inaccessible sans démontage du capot de protection	
STATION TOTAL REZE > EXTERIEUR > PARKING												

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright BUREAU VERITAS

page 29/42

rapport n° : 8769714/332.5.1.R

en date du 29/05/2024

Résultats des mesures et essais

RECEPTEURS		Protection	Nombre						Continuité du conducteur de protection (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif./ acces.	A.E. Vérif./ exist (2)	Appareil amovible	Autres Récept	Machine	Eclairage sécurité				
Candélabre				12								
Groupe électrogène						1						
Groupe froid						8						
STATION TOTAL REZE > EXTERIEUR > AIRE DE DISTRIBUTION												
Pompes à carburant						5						
Eclairages auvent				0/1							Non vérifiable : Hors de portée (>3m)	
Bandeau auvent				0/1							Non vérifiable : Hors de portée (>3m)	
Bandeau boutique				0/3							Non vérifiable : Hors de portée (>3m)	
Pompes ADBLUE						2						
Points lumineux				0/11							Non vérifiable : Hors de portée (>3m)	
Projecteur				0/3							Non vérifiable : Hors de portée (>3m)	
Totem						1						

(1) La présence d'une croix indique que la liaison à la terre est défectueuse.

(2) Pour les points lumineux de classe II ou de classe III, est seulement indiqué le nombre d'appareils existants.

Continuité des circuits de protection entre les niveaux de distribution

Désignation	R.max 2 Ohms	Justifications	N° d'obs (*)
O : TOTAL 42579			
ARMOIRE BAIE TECHNIQUE- TGBT		Vérification visuelle	
TD CROISSANTERIE + TLS- TGBT		Vérification visuelle	
TD POMPES- TGBT		Vérification visuelle	
TGBT- Groupe électrogène + Inverseur de source		Vérification visuelle	
ARMOIRE GPL- TGBT		Vérification visuelle	

(1) L'indication « B » indique que la continuité entre les niveaux est bonne.

L'indication « M » indique que la continuité entre les niveaux est mauvaise.

Avis sur articles

Nota : les avis sont portés en fonction des éléments accessibles et présentés de l'installation et, le cas échéant, sur les essais et mesures réalisés lors de notre mission. Voir le chapitre « Eléments de l'installation non vérifiable » dans le présent rapport.

C : Conforme **NC** : Non Conforme **SO** : Sans Objet **NV** : Non Vérifiable

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DE SECURITE					
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité par bloc autonome	A.14/12/2011 art 9		C	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité.	A.14/12/2011 art 1		C	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité constitué par une installation fixe	A.14/12/2011 art 2		C	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité d'évacuation	A.14/12/2011 art 5		C	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité d'ambiance ou antipanique	A.14/12/2011 art 6		SO	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité alimenté par une source centralisée	A.14/12/2011 art 8		SO	
CDT R.4226-13	Présence de lampes de rechange	A.14/12/2011 art 12		C	
CDT R.4226-13	Etat d'entretien et fonctionnement de l'éclairage de sécurité	A.14/12/2011 art 11		NC	1
DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX APPAREILS ELECTRIQUES AMOVIBLES					
CDT R.4226-12	Raccordement avec la canalisation fixe. Connexion du conducteur de protection avant les conducteurs actifs. Impossibilité de mise sous tension accidentelle du conducteur de protection	A.20/12/2011 art 5	NF C 15-100 Art. 559	C	
CDT R.4226-12	Enceintes conductrices exigües	A.20/12/2011 art 7	NF C 15-100 Art. 706	SO	
CDT R.4226-12	Tension d'alimentation des appareils amovibles	A.20/12/2011 art 2		C	
CDT R.4226-12	Choix du matériel en fonction des influences externes	A.20/12/2011 art 3	NF C 15-100 Art. 512	C	
CDT R.4226-12	Raccordement des appareils amovibles. Conservation de la continuité du conducteur de protection	A.20/12/2011 art 5	NF C 15-100 Art. 543	C	
CDT R.4226-12	Réunion ou séparation hors charge de la prise de courant >32A	A.20/12/2011 art 6	NF C 15-100 Art. 555	C	
CDT R.4226-12	Raccordement des appareils amovibles. Conservation de la continuité du conducteur de protection	A.20/12/2011 art 5	NF C 15-100 Art. 555	C	
CDT R.4226-12	Câbles souples de raccordement, prises de courant, prolongateurs et connecteurs	A.20/12/2011 art 4	NF C 15-100 Art. 559	C	
PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES LOCAUX ET EMPLACEMENTS A RISQUE D'EXPLOSION					
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Installations électriques limitées		NF C 15-100 Art. 424.1	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Courant admissible réduit dans les conducteurs		NF C 15-100 Art. 424.4	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Protection des circuits par DDR en schémas TT et TN		NF C 15-100 Art. 424.10	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Canalisation non propagatrices de la flamme (catégorie C2)		NF C 15-100 Art. 424.5	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des		NF C 15-100	SO	

Avis sur articles

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
	locaux et emplacements à risque d'explosion. Ligne aérienne desservant les emplacements BE3		Art. 424.6		
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Obturation des caniveaux, conduits, fourreaux, etc. et traversées de parois		NF C 15-100 Art. 424.7	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Conducteur PEN interdit		NF C 15-100 Art. 424.11	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Choix des câbles souples		NF C 15-100 Art. 424.14	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Liaisons équipotentielles		NF C 15-100 Art. 424.12	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Choix des canalisations		NF C 15-100 Art. 424.8	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Protection contre les surcharges et les courts-circuits		NF C 15-100 Art. 424.9	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Dispositif de coupure d'urgence à l'extérieur de l'emplacement dangereux		NF C 15-100 Art. 424.13	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Ventilation local de charge batteries		NF C 15-100 Art. 554	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Machines tournantes et transformateurs		NF C 15-100 Art. 424.15	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Indice de protection IP5X		NF C 15-100 Art. 424.3	SO	
PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES LOCAUX ET EMPLACEMENTS A RISQUE D'INCENDIE					
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Installation électriques limitées		NF C 15-100 Art. 421-422.1.1	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Protection des moteurs		NF C 15-100 Art. 421-422.1.13	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Canalisations non noyées non propagatrices de la flamme (catégorie C2)		NF C 15-100 Art. 421-422.1.4	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Degré de protection des enveloppes		NF C 15-100 Art. 421-422.1.5	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Situation des dispositifs de protection		NF C 15-100 Art. 421-422.1.6	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Protection DDR en schéma TT et TN		NF C 15-100 Art. 421-422.1.7	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Dispositions générales		NF C 15-100 Art. 421-422	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Conducteurs PEN interdit		NF C 15-100 Art. 421-422.1.8	SO	
SECTIONS DES CANALISATIONS					
CDT R.4215-6	Choix et mise en oeuvre des canalisations. Section minimale des conducteurs		NF C 15-100 Art. 523	C	

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
DISPOSITIFS DE CONNEXION					
CDT R.4215-6	Choix et mise en oeuvre des dispositifs de connexion. Connexion des appareils aux installations		NF C 15-100 Art. 559	C	
CDT R.4215-6	Choix et mise en oeuvre des dispositifs de connexion		NF C 15-100 Art. 526-559	C	
USAGE DE DIELECTRIQUE LIQUIDE ET TRANSFORMATEUR DE TYPE SEC					
CDT R.4215-6	Installations où il est fait usage de diélectrique liquide inflammable ou installations renfermant des transformateurs de type sec		NF C 15-100 Art. 421	SO	
RISQUES D'ECHAUFFEMENTS ET DE BRÛLURE					
CDT R.4215-5	Mesure de protection contre les risques d'échauffements et de brûlure.		NF C 15-100 Art. 423-559	C	
CDT R.4215-6	Non manoeuvre en charge des sectionneurs, prises de courant BT de courant assigné supérieur à 32 A		NF C 15-100 Art. 536	C	
PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES					
CDT R.4215-6	Choix et protections des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités		NF C 15-100 Art. 524-535	C	
CDT R.4215-6	Protection des installations contre les surintensités		NF C 15-100 Art. 430-533	NC	7 / 4 / 6 / 5
CDT R.4215-6	Choix et protections des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités. Coordination entre les dispositifs de protection contre les surcharges et les courts-circuits		NF C 15-100 Art. 533-536	C	
CDT R.4215-6	Choix et protections des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités. Coordination entre les dispositifs de protection contre les surcharges et les courts-circuits		NF C 15-100 Art. 435	C	
DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX EMPLACEMENTS SPECIAUX					
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les chocs électriques dans les locaux contenant une baignoire ou une douche		NF C 15-100 Art. 701	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les chocs électriques dans les piscines et autres bassins		NF C 15-100 Art. 702	SO	
PROTECTION CONTRE LES CONTACTS INDIRECTS					
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par coupure automatique de l'alimentation en schéma IT		NF C 15-100 Art. 411.6	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement d'un autotransformateur		NF C 15-100 Art. 552	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par liaison équipotentielle supplémentaire		NF C 15-100 Art. 415	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Protection des conducteurs actifs		NF C 15-100 Art. 431	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par isolation double ou renforcée dans ensembles d'appareillage		NF C 15-100 Art. 558	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement assuré par dispositifs différentiel à courant résiduel		NF C 15-100 Art. 531	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts indirects. Présence tension sur les masses métalliques		NF C 15-100 Art. 612	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par coupure automatique de l'alimentation		NF C 15-100 Art. 411.3	NC	2 / 3
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Installations de mise à la terre.		NF C 15-100 Art. 542	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Dispositions applicables aux conducteurs de protection		NF C 15-100 Art. 543	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par isolation double ou renforcée		NF C 15-100 Art. 412	C	

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Dispositions applicables aux conducteurs de liaison équipotentielle		NF C 15-100 Art. 544	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts indirects par très basse tension de sécurité (TBTS) ou de protection (TBTP)		NF C 15-100 Art. 414	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Installations de mise à la terre fonctionnelle.		NF C 15-100 Art. 545	C	
CDT R.4215-4	Mesure de protection contre les surtensions en schéma IT		NF C 15-100 Art. 534	SO	
CDT R.4215-4	Mesure de protection contre les surtensions. Résistance de la prise de terre du neutre		NF C 15-100 Art. 442	SO	
PROTECTION CONTRE LES CONTACTS DIRECTS					
CDT R.4215-3	Mesure de protection complémentaire contre les contacts directs des cordons chauffants		NF C 15-100 Art. 559.5	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs par isolation, obstacle ou éloignement		NF C 15-100 Art. 410	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs; Absence de partie active accessible aux travailleurs		NF C 15-100 Art. 411.2	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs par isolation, obstacle ou éloignement dans local de service électrique		NF C 15-100 Art. 781	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs par séparation électrique		NF C 15-100 Art. 413	SO	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Bon fonctionnement des dispositifs différentiels et/ou contrôleur permanent d'isolement		NF C 15-100 Art. 612.6	SO	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Isolement des canalisations		NF C 15-100 Art. 612.3	SO	
VOISINAGE ENTRE INSTALLATIONS DE DOMAINES DE TENSION DIFFERENTS					
CDT R.4215-4	Mesure de protection contre les surtensions. Voisinage entre installations de domaines de tension différents		NF C 15-100 Art. 528	SO	
LOCAUX OU EMBLEMES DE SERVICE ELECTRIQUE					
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique. Conditionnement et ventilation		NF C 15-100 Art. 781.5.3	C	
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique. Eclairage de sécurité		NF C 15-100 Art. 781.5.4	C	
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique. Distances minimales à respecter dans les passages		NF C 15-100 Art. 781.4	SO	
CDT R.4226-9	Locaux de service électrique. Accès aux locaux ou emplacements, portes - conditions d'ouverture et de fermeture		NF C 15-100 Art. 781.3	SO	
SECTIONNEMENT ET COUPURE D'URGENCE					
CDT R.4215-7	Sectionnement. Division des installations		NF C 15-100 Art. 314	C	
CDT R.4215-7	Sectionnement		NF C 15-100 Art. 462-536	C	
CDT R.4215-7	Sectionnement groupe électrogène		NF C 15-100 Art. 551	C	
CDT R.4215-8	Coupure d'urgence		NF C 15-100 Art. 463-536	C	
IDENTIFICATION					
CDT R.4215-10	Identification du cheminement des canalisations enterrées		NF C 15-100 Art. 514.2	SO	
CDT R.4215-10	Repérage des conducteurs (neutre, PE et PEN)		NF C 15-100 Art. 514.3	C	
CDT R.4215-10	Identification des circuits, et des appareillages - Adéquation,		NF C 15-100	NC	9

Avis sur articles

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
	schémas/réalisation		Art. 514.1		
CONFORMITE AUX NORMES ET MAINTIEN EN ETAT DE CONFORMITE					
CDT R.4215-16	Conformité aux normes des matériels ayant une fonction de sécurité		NF C 15-100 Art. 511	C	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Dispositions concernant l'entretien de l'installation (état du matériel)		NF C 15-100 Art. 512.2-522	C	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Fixation des canalisations		NF C 15-100 Art. 521- 529	C	
FIXATION, MODE DE POSE					
CDT R.4215-11	Fixation et état mécanique apparent des matériels		NF C 15-100 Art. 530	NC	8
CDT R.4215-11	Fixation et état mécanique apparent des luminaires		NF C 15-100 Art. 559	NC	10
CDT R.4215-9	Mode de pose des canalisations. Voisinage avec des canalisations non électrique		NF C 15-100 Art. 528	C	
CDT R.4215-9	Mode de pose des canalisations		NF C 15-100 Art. 521- 529	C	
CDT R.4215-9	Mode de pose des canalisations. Obturation des percements (planchers, murs, parois, etc.)		NF C 15-100 Art. 527	C	
CONDITIONS D'INFLUENCES EXTERNES					
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes (installations de chantiers)		NF C 15-100 Art. 704	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les établissements agricoles		NF C 15-100 Art. 705	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes.		NF C 15-100 Art. 512-522	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes (parc de caravannes, marinas).		NF C 15-100 Art. 708-709	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les locaux contenant une baignoire ou une douche		NF C 15-100 Art. 701	C	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les piscines et autres bassins		NF C 15-100 Art. 702	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les saunas.		NF C 15-100 Art. 703	SO	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Dépoussiérage		NF C 15-100 Art. 512-522	C	
CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE					
CDT R.4215-11	Conception et mise en oeuvre des installations en fonction de leur domaine de tension.		NF C 15-100 Art. 512-555	C	

Synoptique de l'installation électrique Basse Tension

O : TOTAL 42579

COMPTAGE
Ik3 max :20.0

TGBT
Ik3 max :10.0

ARMOIRE SOLARISATION

ARMOIRE BAIE TECHNIQUE
Ik3 max :5.0

ARMOIRE GPL
Ik3 max :5.0

TD CROISSANTERIE + TLS
Ik3 max :5.0

TD POMPES
Ik3 max :10.0

Information complémentaire à l'attention du client

O : TOTAL 42579

Rezé > Total Access

Local : STATION TOTAL REZE > EXTERIEUR > INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Sans objet dans le cadre de notre vérification.

STATION TOTAL REZE > EXTERIEUR > INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Armoire : ARMOIRE SOLARISATION

Sans objet dans le cadre de notre vérification.

STATION TOTAL REZE > BOUTIQUE > VESTIAIRES + TGBT

Armoire : TGBT

Test arrêt d'urgence OK.

Dispositif BT :ECLAIRAGE BANDEAU

Disjoncteur condamné.

VERIFICATION RELATIVE AUX ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC DE 5ème CATEGORIE

Numéro d'affaire : 8769714
Référence du rapport : 8769714/332.5.1.R
Rédigé le : 29/05/2024

Ce document a été validé par son auteur

Nota : Le présent rapport prend en compte les dispositions relatives aux établissements recevant du public au regard du règlement de sécurité. Ce document ne saurait en aucun cas se substituer en tout ou partie à notre rapport de vérification réglementaire établi au titre de la protection des travailleurs.

Activité de l'établissement : STATION SERVICE

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | RELAIS REZE

O : TOTAL 42579 (Rezé / Total Access)

OBSERVATIONS RELATIVES AUX ERP5

STATION TOTAL REZE

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

Evacuation (balisage)

Eclairage de securite : 1 caracteristiques	Remettre en état de fonctionnement l'éclairage de sécurité situé dans la réserve.
---	--

Code Obs. :

SC/280422/092214/0

Date de 1^{er} signalement :

28/04/2022

Art. Réf. :

PE24.2



STATION TOTAL REZE

↳ BOUTIQUE

↳ **BUREAU**

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

Locaux et recepteurs electriques 2	Reposer le couvercle de la goulotte situé sous le bureau.
---------------------------------------	---

Code Obs. :

SC/290421/090030/0

Date de 1^{er} signalement :

29/04/2021

Art. Réf. :

PE24.1



Informations générales

Nota : Notre vérification relative au code de la construction et de l'habitation ne porte que sur les exigences réglementaires concernant les installations électriques et d'éclairage. S'agissant des installations de sécurité, seul l'éclairage de sécurité fait l'objet d'un avis.

Textes de référence

ARRETE DU 22/06/90 modifié - ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC de 5ème Catégorie.

Modalités de vérification

Nous avons été accompagnés partiellement par :

Mme. Iker, RESPONSABLE

A l'issue de notre vérification, nous avons fait part de nos observations à :

Mme. Iker, RESPONSABLE

Registre de sécurité

Visé à l'issue de la vérification

Tenue du registre : Mise à jour

Classement de l'établissement

O : TOTAL 42579 (Rezé / Total Access)

Aucun

Désignation	Activité de type	Catégorie
O : TOTAL 42579		5

TYPES	NATURE	TYPES	NATURE
PE	Petits établissements.	PU	Petits établissements de soins
PO	Petits établissements hôteliers.	PX	Petits établissements sportifs.

CATEGORIE	EFFECTIF
5 ^{ème}	Effectif inférieur au seuil d'assujettissement propre à chaque type d'exploitation.

Effectif maximum du public admissible

Effectif maximum du public admissible : 15

Description sommaire de l'établissement

O : TOTAL 42579

Description bâtiment : Extérieur : Piste distribution carburant et aire de lavage

Intérieur : Boutique et sanitaire

Activité : Distribution de carburant

Historique des principales modifications

O : TOTAL 42579

Installation de photovoltaïque en 2020, sans objet dans le cadre de notre vérification.

ECLAIRAGE DE SECURITE

O : TOTAL 42579 (Rezé / Total Access)

Localisation	Effectif maximal	Fonction	Type d'éclairage de sécurité	Cde de mise au repos	Présence coffret anti-panique	Type Luminaire	Type canalisation (1)	N° d'obs (*)
STATION TOTAL REZE	Supérieur ou égal à 15	Evacuation (balisage)	Bloc auto-nome	Oui	Sans objet	Diode électrolu-minescente - Incandes-cence	C2	1

(1): CR1 : Résistant au feu, C1 : Non propagateur de l'incendie, C2 : Non propagateur de la flamme.

Circuits de sécurité autres que l'éclairage

O : TOTAL 42579 (Rezé / Total Access)

Aucun circuit de sécurité ne nous a été signalé

Avis sur articles (ERP5)

Nota : les avis sont portés en fonction des éléments accessibles et présentés de l'installation et, le cas échéant, sur les essais et mesures réalisés lors de notre mission. Voir le chapitre « Eléments de l'installation non vérifiable » dans le présent rapport.

ARRETE DU 22/06/1990 modifié – REGLEMENT DE SECURITE – DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS DE 5ème CATEGORIE.

S : Satisfaisant **NS** : Non Satisfaisant **SO** : Sans Objet **NV** : Non Vérifiable

Articles	Libellé	Avis	N° d'obs. (*)
REGLE COMPLEMENTAIRE POUR LES ETABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX RESERVES AU SOMMEIL			
PE36	Choix du type d'éclairage de sécurité	S	
REGLE GENERALE A TOUS LES ERP DU 2ème GROUPE			
PE24.1	Conformité aux normes ; câbles C2 ; fiches multiples interdites ; canalisations mobiles ne doivent pas faire obstacles à la circulation.	NS	2
PE24.2	Installation d'éclairage de sécurité d'évacuation dans les escaliers protégés, les circulations de plus de 10 m et les salles de surface à 100 m2.	NS	1
PE24.3	les locaux présentant des risques d'incendie à l'exception de ceux renfermant du matériel électrique doivent respecter les conditions d'influence externe BE2 de la norme NF C 15-100	SO	